



Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

Quoi de neuf @NDIP

Le mot de la mairesse

Citoyennes, citoyens,

De temps à autre, certains sujets semblent revenir dans l'actualité. Je pense plus particulièrement au controversé dossier de la fusion des villes de l'île. Encore récemment, la position défendue par les gens d'affaires a suscité de nombreux commentaires et questionnements. Votre conseil municipal, en tant que formation politique, a adopté depuis le début de notre mandat en 2009 une position très claire à ce sujet : nous ne sommes pas favorables à une telle fusion. Nous continuons de prôner que des ententes intermunicipales sont favorables et bénéfiques pour nos villes et surtout notre population. En raison du caractère résidentiel et agricole de la ville auquel nous sommes attachés, NDIP compose avec des réalités bien différentes des autres villes de l'île. Notre position est d'ailleurs bien comprise et respectée par les maires des autres villes, et je les remercie de leur collaboration.

Le mois de novembre peut sembler loin, mais les enjeux de la prochaine élection commencent

à faire jaser. Les membres du conseil municipal ont déjà été interpellés par certains citoyens pour connaître nos priorités et nos engagements en vue d'un deuxième mandat. J'ai personnellement été témoin de l'intérêt des résidents de NDIP pour certaines questions à l'occasion de la magnifique fête Plaisirs d'hiver! Vous avez été plus de 1 500 à venir sur le site pour profiter avec nous des multiples plaisirs de l'hiver. Cette participation record est la plus belle récompense qui puisse être offerte à nos employés qui travaillent très fort à l'organisation de cette fête communautaire.

Pour les conseillers et moi-même, la fête a été une belle occasion de vous rencontrer dans un contexte joyeux, festif et familial. Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui nous ont fait part de commentaires ou de suggestions. Que ce soit dans le cadre d'une fête communautaire ou d'une séance du conseil municipal, nous sommes à votre écoute afin de toujours mieux répondre aux attentes et besoins de l'ensemble des citoyens de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Marie-Claude Nichols



Le Quoi de neuf @ NDIP est également accessible sur le site Web de la Ville, à la **section Publications**. Pour suivre l'actualité de la vie municipale, consultez régulièrement notre site Web (www.ndip.org), notre page Facebook (www.facebook.com/VilledenDIP) et notre fil Twitter (@ville_de_ndip).

La **vie** à NDIP

La Régie des équipements en loisir de l'île Perrot (RELIP) a dévoilé en février les résultats du sondage mené auprès des citoyens de l'île Perrot pour connaître leurs priorités en matière d'équipements de loisir.

Parmi les choix proposés, la piscine intérieure est le choix le plus populaire. Au total, 80 % des répondants se sont dits favorables à la construction de cette infrastructure. D'autres équipements (aréna, pistes cyclables et centre multisports) obtiennent également des pourcentages de favorabilité très élevés. Toutefois, la piscine se démarque puisque cette option présente également le potentiel d'utilisation le plus élevé (82 %).

À la lumière de ce résultat, les quatre villes partenaires de la RELIP évaluent actuellement la faisabilité d'une telle infrastructure sportive.

Pour en savoir davantage sur la RELIP, visitez son site Web à l'adresse : www.relip.ca.



Remisage et stationnement de véhicules et équipements de récréation

À NDIP, de nombreux résidents entreposent des véhicules ou des équipements de récréation sur le terrain de leur résidence. Au fil des ans, certaines habitudes de remisage ou de stationnement non conformes au règlement ont été tolérées. Toutefois, à la suite de nombreux commentaires et de plusieurs plaintes, dès ce printemps, la Ville se verra dans l'obligation de resserrer l'application du règlement municipal relatif au remisage et au stationnement des véhicules et équipements de récréation et de rappeler à l'ordre les propriétaires fautifs.

Actuellement, l'entreposage des équipements de récréation est autorisé à certaines conditions. Des règles régissent notamment la durée permise selon l'emplacement de l'aire de remisage ou de stationnement (p. ex., en cour avant, latérale ou arrière) ainsi que la distance minimale des limites de terrain et des voies de circulation.

Même si elle est propre et bien aménagée, une aire de remisage ou de stationnement non conforme ne sera plus tolérée. La Ville ne peut autoriser des dérogations à un règlement fondées sur des critères esthétiques et subjectifs.

La Ville demande donc à tous les propriétaires de véhicules ou d'équipements de récréation de prendre connaissance de la réglementation applicable, en visitant la section Urbanisme, permis et inspection du site Web de NDIP ou en téléphonant à la Gestion du territoire (514 453-4128, option 1), pour s'assurer que leur aire de remisage ou de stationnement est conforme au règlement.

En septembre 2012, les membres du conseil ont, par voie de résolution, appuyé la mise sur pied d'un projet novateur d'agroforesterie piloté par le CLD Vaudreuil-Soulanges sur un terrain le long du boul. Don-Quichotte. Ce projet vise à réaliser, avec la participation de plusieurs partenaires, un site d'essais, d'expérimentation et de démonstration à grande échelle où serait pratiquée la culture intercalaire. Cette pratique agroforestière consiste en la plantation de rangées d'arbres largement espacées les unes des autres, de façon à pouvoir allouer l'espace intercalaire à des plantes cultivées (comme les céréales). Dans le cadre de ce projet, les interactions entre la culture agricole et des arbres à croissance lente, rapide et à capacité de fixation de l'azote seront analysées dans le but d'élaborer des techniques d'agriculture durable ayant des retombées directes pour les collectivités locales et la relève agricole.

Les travaux d'aménagement du site débiteront au printemps 2013 (retrait des ligneux, labours, hersage, nivelage et creusage de fossés) et une portion du site sera cultivée rapidement (culture maraîchère). Les premiers arbres seront plantés en 2014. Puisque la zone agricole couvre 2/3 de son territoire, NDIP est très fière de participer à cette initiative d'agroforesterie, probablement une des plus importantes au Québec, qui permettra d'évaluer les enjeux liés à la présence des arbres dans l'environnement agricole et de favoriser les recherches visant à concilier les objectifs de productivité agricole et ceux de la qualité de l'environnement.

À la Ville...

Les membres du conseil et l'ensemble des employés de la Ville tiennent à féliciter Mélissa Arbour-Lasalle, responsable en urbanisme à la Gestion du territoire, qui a récemment réussi de brillante façon l'examen d'admission de l'Ordre des urbanistes du Québec. En tant qu'urbaniste, M^{me} Arbour-Lasalle, dont l'expertise et les compétences sont maintenant officiellement reconnues par l'Ordre, veille à la qualité de vie et à l'harmonisation des activités et de l'aménagement du territoire en regard des besoins des citoyens de NDIP. Encore bravo!

Saviez-vous que...

En saison hivernale, six employés de la Ville, dont deux à temps plein, sont affectés à l'entretien des cinq patinoires de NDIP. Leurs tâches comprennent bien sûr le déneigement et l'arrosage des patinoires, mais aussi l'entretien général des cabanes et chalets chauffés mis à la disposition des patineurs et hockeyeurs. En général, les patinoires sont entretenues et arrosées entre 4 h du matin et 12 h, et ce, sept jours sur sept. Nos équipes profitent de chaque vague de froid pour maintenir la glace en bon état le plus longtemps possible.

En 2013, le bilan des patinoires est très positif. Pour une première fois depuis des années, une patinoire a pu être ouverte au public avant Noël, dès le 23 décembre. Même si les périodes de redoux et la pluie nous ont rendu la vie difficile, nos équipes ont pu corriger la situation grâce à leur expertise et au travail de préparation et d'arrosage effectué en début de saison.

POUCE VERT

Programme Changez d'air!

Quoi de plus agréable l'hiver que de se réchauffer près d'un bon feu de bois! Malheureusement, le chauffage au bois peut être une importante cause de pollution atmosphérique. Les appareils de chauffage conventionnels sont responsables de 40 % de toutes les émissions de particules fines au Québec.

Conscients de cette situation, les membres du conseil ont adopté à la séance de novembre 2012 une résolution pour participer au programme Changez d'air! Ce programme, géré par l'Association québécoise de la lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) en partenariat avec les membres de l'Association des professionnels du chauffage (APC) et le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), offrira des incitatifs aux propriétaires de vieux appareils au bois afin que ceux-ci les retirent ou les remplacent par des appareils 70 % moins polluants.

Concrètement, les propriétaires recevront une remise totale de 200 \$ pour le retrait d'un appareil de chauffage ou de 600 \$ pour le remplacement d'un vieux poêle par un appareil certifié, incluant la contribution de la Ville de 100 \$.

La Ville encourage fortement les propriétaires de vieux appareils au bois de profiter de l'occasion pour améliorer l'air que nous respirons tous.

Pour connaître les conditions d'admissibilité au programme Changez d'air! ou pour vous inscrire, visitez le site www.changezdair.org.